L’Union européenne face au trafic de drogue

**Activité 1**

1. Nature du document : il s’agit d’une **campagne de sensibilisation**. Source : elle a été lancée par le **gouvernement français**. Public cible et objectif : elle s’adresse à **tout le monde** avec comme objectif d’**alerter sur les conséquences** de la consommation et du trafic de cannabis.

2. Il s’agit du **cannabis**, une drogue qui se présente sous forme de feuille, de résine ou d’huile et qui se classe dans la catégorie des **drogues dites douces** par opposition aux drogues dures comme l’héroïne. Il peut être plus ou moins dosé en THC (constituant psychoactif). Cette drogue a aussi pour particularité d’avoir été **légalisée dans certains pays** ou de faire l’objet d’une tolérance. On distingue sur cette question **l’usage thérapeutique** et **l’usage récréatif** du cannabis.

3. La vidéo aborde différentes incidences de la consommation et du trafic de cannabis : les conséquences sur les adolescents et leur scolarité (la situation d’« **échec scolaire** ») ; les risques d’**accidents domestiques** (notamment l’intoxication des enfants par ingestion de morceaux de résine) ; **l’insécurité et la violence** liées au trafic (morts et blessés liés aux règlements de compte dans le trafic) ; **le travail de la police** et de la justice pour lutter contre le trafic, saisir la drogue, arrêter et juger les trafiquants ; **l’argent investi** par l’État dans la lutte contre les addictions.

4. **Au sens propre**, cette phrase fait référence à **la fumée de cannabis** qui se dégage lorsqu’on le fume et qui, dans la vidéo, cache le tableau noir de la salle de classe. **Au sens figuré**, elle désigne l’ensemble des **conséquences de la consommation et du trafic de drogue** qui ne sont pas nécessairement connues de tout le monde.

5. Cette campagne me semble réussie dans la mesure où elle parvient à … / Cette campagne ne me paraît pas véritablement réussie parce que …



La page du site du gouvernement français peut être consultée pour plus d’informations sur cette campagne de communication : [« Derrière la fumée », une campagne pour sensibiliser sur les risques du cannabis | Gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr/actualite/derriere-la-fumee-une-campagne-pour-sensibiliser-sur-les-risques-du-cannabis)

**Activité 2**

1. *La lutte contre la* ***corruption.***

2. La **coopération** entre les polices des différents États membres de l’Union européenne et entre les différents métiers concernés par la lutte contre le trafic de drogue.

3. La lutte contre la demande de drogue à travers la **répression** des consommateurs.

4. La lutte contre la demande de drogue à travers la **prévention** et les programmes de sensibilisation.

5. La lutte contre l’offre à travers la **lutte contre le trafic et la production**, ou la **décriminalisation** / **légalisation** de certaines drogues).

Ces approches sont **complémentaires** les unes des autres selon A. Goosdeel et aucun aspect ne devrait être négligé.

La présentation C résume le mieux l’interview.

**Activité 3**

1. Les douaniers, les policiers et les dockers.

2. Les responsables politiques ainsi que les grands acteurs de l’économie et de la finance.

3. Un certain manque d’objectivité des journalistes et/ou de la société pourrait expliquer cette différence de traitement médiatique selon A. Goosdeel (« l’arbre qui cache la forêt »). Il est peut-être aussi « plus facile » de parler de la corruption liée au trafic de drogue que de celle qui concerne les acteurs politiques et économiques.

4. La coopération entre les polices de plusieurs pays a permis l’infiltration de messageries cryptées, ce qui a abouti à des arrestations et à des procès.

5. Le traité de Maastricht et le traité d’Amsterdam avec l’instauration d’une coopération judiciaire entre les États membres ; la création d’Europol dont la première raison d’être était la lutte contre le trafic de drogue au niveau européen ; la création d’Eurojust.

**Activité 4**

**La Belgique**

Politique : sanctionner davantage les consommateurs

Exemple de sanction : jusqu’à 1 000 euros d’amende pour possession de cocaïne contre 300 avant.

**Les États-Unis**

Politique et conséquence : la répression des consommateurs ; une énorme quantité de personnes incarcérées et une privatisation des prisons.

Point de vue d’A. Goosdeel : c’est l’exemple de ce qu’il ne faut pas faire ; c’est la preuve que mettre trop l’accent sur la répression des consommateurs mène à des conséquences déplorables.

**Le Portugal**

Politique : la décriminalisation en tant qu’élément d’une politique qui renforce les deux piliers, santé publique et sécurité.

Point de vue d’A. Goosdeel : cette politique entraine de très bons résultats.

**Les Pays-Bas**

Politique : une approche tolérante face aux drogues douces.

Résultats selon Hans Wermölder : cette politique aurait favorisé et facilité l’activité de groupes criminels (« pavé la voie à des groupes criminels »).

Selon A. Goosdeel : la politique des Pays-Bas n’est pas réductible à la légalisation mais est bien plus complexe. La conclusion tirée par Hans Wermölder est donc hâtive, simpliste et erronée, d’autant que la légalisation est préférable à la criminalisation et à l’incarcération des simples consommateurs.

Réponses aux questions :

1. Tous les pays d’Europe sont confrontés au problème de l’extrême haute disponibilité des drogues, l’attractivité et le potentiel développement de l’usage de certaines de ces substances. Par conséquent, personne ne peut prétendre avoir de solution miracle.

2. A. Goosdeel considère que l’approche européenne est une approche plus ou moins équilibrée, pas uniquement sur la répression de l’offre mais aussi sur la réduction de la demande, ce qui constitue une force.